

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

LE KIOSQUE –
ATTRIBUTION DE
NEUF BOURSES
AGIS T JEUNE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023**OBJET : LE KIOSQUE – ATTRIBUTION DE NEUF BOURSES AGIS T JEUNE****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** la délibération n°D8/15 du 4 février 2015 approuvant la mise en place un dispositif d'aide à la réalisation d'un projet personnel en échange d'heures de bénévolat sous forme de l'attribution de bourses,**VU**, la délibération n°D6/23 du 1^{er} février 2023 approuvant les évolutions proposées au dispositif *Agis T Jeune* permettant de mieux répondre aux besoins des jeunes et de tenir compte de nouvelles demandes exprimées par eux,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Les dossiers *Agis T Jeune* présentés respectivement par BENFRID Kenza, DAOUDI Réda, FOFANA Toumany, GAREB Rayan, HEMACHE Rayan, MAGNO Ilona, MEJAHED Fatima Zahra, MONFRAY Léanne et VIMPI Audrey se sont vus attribuer une bourse soit de 200€ pour un projet de passation du BAFA ou 400€ pour un projet de passation du permis de conduire par la commission d'attribution réunie les 4 et 5 avril 2023.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : AUTORISE** le Maire à verser neuf bourses pour des projets favorisant l'autonomie des jeunes :

- de 200€ pour un projet de passation du BAFA respectivement à BENFRID Kenza, DAOUDI Réda, FOFANA Toumany, VIMPI Audrey,
- de 400€ pour un projet de passation du permis de conduire à GAREB Rayan, HEMACHE Rayan, MAGNO Ilona, MEJAHED Fatima Zohra, MONFRAY Léanne.

ARTICLE 2 : la dépense de 2 800 € en résultant sera imputée sur le budget de la ville.

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D70-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

01 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.